



ISSN: 2230-9926

Available online at <http://www.journalijdr.com>

IJDR

International Journal of Development Research
Vol. 15, Issue, 09, pp. 68956-68958, September, 2025
<https://doi.org/10.37118/ijdr.29969.09.2025>



RESEARCH ARTICLE

OPEN ACCESS

FAIBLE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN ÂGE PRÉSCOLAIRE DANS LES CENTRES DE PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE DE KOUMASSI ET PORT-BOUËT DANS LA COMMUNE D'ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

*SAMAN Allou Samuel

Université Félix Houphouët Boigny

ARTICLE INFO

Article History:

Received 27th June, 2025
Received in revised form
17th July, 2025
Accepted 20th August, 2025
Published online 30th September, 2025

Key Words:

Prise en charge, enfants en âge préscolaire, centres de protection de la petite enfance, Abidjan, Côte d'Ivoire.

*Corresponding author:
SAMAN Allou Samuel

ABSTRACT

Le présent article vise à analyser les déterminants de la faible prise en charge des enfants en âge préscolaire dans les Centres de Protection de la Petite Enfance de Koumassi et de Port-Bouët dans le district d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, une enquête qualitative par usage de guide d'entretien a été réalisé de janvier à juillet 2024. Les techniques d'enquêtes comme la recherche documentaire, les entretiens semi-directifs et l'observation directe, ainsi que l'échantillonnage à choix raisonné ont été utilisés dans cet article. La théorie de la socialisation de Durkheim et l'analyse de contenu ont été mobilisés. Les résultats de la recherche montrent que les Centres de Protection de la Petite Enfance ont des problèmes d'infrastructures et de contraintes économiques pour la prise en charge des enfants d'âge préscolaire. A cela s'ajoute la faible coordination des acteurs par rapport à la prise en charge des enfants en âge préscolaire. Comme suggestion, la construction de nouveaux Centres de Protection de la Petite Enfance dans les communes de Koumassi et de Port Bouet, et une vraie collaboration entre les CPPE et le Ministère, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant sont nécessaires. Il faut aussi impliquer les éducateurs préscolaires dans les décisions afin d'éviter des perturbations dans les structures de base.

Copyright©2025, SAMAN Allou Samuel. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: SAMAN Allou Samuel. 2025. "Faible Prise en charge des enfants en âge Préscolaire dans les centres de protection de la petite Enfance de Koumassi et Port-Bouët dans la commune d'abidjan (Côte D'Ivoire)". *International Journal of Development Research*, 15, (09), 68956-68958.

INTRODUCTION

Les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) sont aujourd'hui considérés comme une part normale du cursus des élèves. Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ainsi, Permettre de vivre une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur des Centres de Protection de la Petite Enfance. En effet, au CPPE, l'enfant va progressivement apprendre à vivre en groupe, à communiquer avec les éducateurs préscolaires, les autres enfants et à découvrir le monde qui l'entoure. Les Centres de Protection de la Petite Enfance qui ont à charge l'éducation des enfants en âge préscolaire au vue de ce qui précède s'avèrent incontournables dans la scolarité de l'enfant. Toutefois, la ville d'Abidjan ne compte que treize (13) Centres de Protection de la Petite enfance. S'agissant des communes qui font l'objet de notre étude elles n'enregistrent que 03 structures dont une (01) à Port-Bouët et deux (02) à Koumassi. Quels sont les déterminants sociaux de la faible prise en charge de ces enfants en âge préscolaire dans ces trois structures? Pour mieux, cerner cette situation, cet article a pour objectif d'étudier les déterminants de la faible prise en charge des enfants en âge préscolaire dans les Centres de Protection de la Petite

Enfance de Koumassi et de Port-Bouët dans le district d'Abidjan en Côte d'Ivoire.

METHODOLOGIE

Le présent article s'inscrit dans une approche qualitative. A cet effet, la documentation, l'observation directe et les entretiens individuels ont été utilisés pour la collecte des données de terrain. L'enquête s'est déroulée du 15 au 29 février 2024 dans les Centres de Protection de la Petite Enfance de Koumassi et Port Bouët dans le district autonome d'Abidjan. La taille de l'échantillon s'élève à 36 enquêtés dont 34 éducateurs préscolaires et 2 responsables de chaque CPPE. Les entretiens individuels semi-directifs se sont déroulés avec les responsables des CPPE et les éducateurs préscolaires. L'analyse de contenu et la théorie de la socialisation de Durkheim ont été mobilisées dans cette étude.

RESULTATS

Les résultats de l'étude s'articulent autour de deux (2) points: les contraintes liées à la prise en charge des enfants et la coordination des acteurs par rapport à la prise en charge des enfants en âge préscolaire.

Les contraintes liées à la prise en charge des enfants en âge

Préscolaire

Le manque d'infrastructures pour l'encadrement des enfants en âge préscolaire: Une panoplie de contrainte qui affecte ou impacte la prise en charge des enfants en âge préscolaire est perceptible dans les deux centres de la protection de la petite enfance de Koumassi et Port-Bouët. Parmi celles-ci, l'on note le manque d'infrastructures pour l'encadrement des enfants en âge préscolaire. Ainsi, selon nos entretiens, les enquêtés des deux centres étudiés confirment que les deux centres de Protection de la Petite Enfance ne disposent pas d'assez de locaux pour un encadrement approprié des enfants. Cette situation rend difficile la prise en charge des enfants et a des conséquences sur le rendement des Educateurs préscolaires. Aussi, celle-ci crée un préjudice sur l'épanouissement des enfants. Nous avons pour preuve les propos du directeur du Centre de Protection de la Petite Enfance de Koumassi-Centre: «...Les conséquences du manque d'infrastructures sont réelles. D'abord les classes sont surchargées avec des effectifs pléthoriques dans les différentes classes. Le centre a été construit pour accueillir un effectif de 250 enfants. Il faut noter que celui-ci a doublé. En effet, le Centre a enregistré au titre de la rentrée préscolaire 2023 - 2024 un effectif de 580 enfants. Ainsi, les classes de Grande Section A et B ont respectivement un effectif de 86 et 85 enfants; alors que pédagogiquement il doit y avoir 25 enfants par section. Ensuite, le manque d'infrastructures agit non seulement sur le rendement des Educateurs Préscolaires mais surtout accentue nos difficultés pour une meilleure prise en charge des enfants » (propos 2024).

Un enquêté du corps enseignant renchérit: « Les infrastructures comme les bâtiments, les salles de classe, les laboratoires et les équipements constituent des éléments essentiels à l'apprentissage dans nos établissements préscolaires. Une défaillance ou une insuffisance de ces infrastructures peut impacter la prise en charge de nos enfants. Cette année les classes sont très surchargées. En effet, il y a un véritable problème de fonctionnement et de réelles difficultés dans les classes » (propos 2024).

Ces propos montrent que le manque d'infrastructures pour l'encadrement des enfants en âge préscolaire est une contrainte pour la performance de ces enfants.

Dans cette perspective, un enquêté, le directeur d'un CPPE affirme: « Les salles de classe encombrées ne favorisent ni l'enseignement ni l'apprentissage. Alors qu'il est nécessaire d'améliorer les infrastructures scolaires afin que les élèves et les enfants en âge préscolaire en apprennent mieux » (Propos 2024).

Ici, il convient de retenir que la faible infrastructure scolaire contrarie la prise en charge des élèves en général et ceux en âge préscolaire.

Contraintes financiers

Parmi les mesures prioritaires dans la prise en charge des enfants en âge préscolaire, on note les aides. Or, ces aides financières n'existant pas dans les CPPE étudiés constituent une contrainte pour ceux-ci et limitent ainsi leur performance dans la prise en charge des enfants en âge préscolaire. A cet effet, une éducatrice affirme: « ... les Centres de Protection de la Petite Enfance ne bénéficient pas d'aide financière de l'Etat. Cette situation fait que nous sommes très limités dans l'exécution des différents projets pédagogiques par manque de moyens financiers ». En ce qui concerne toujours l'insuffisance d'aide, l'entretien avec un enquêté issu des centres concernés par l'étude a révélé ce qui suit: « ici, contrairement à l'éducation nationale, l'aide financière est primordiale. Mais dans notre centre comme ailleurs, l'aide financière de la part de l'Etat et le soutien de notre ministère n'existe pas. Les CPPE n'ont d'autres ressources à part, le paiement de la scolarité des enfants » (Propos recueillis 2024).

Coordination des acteurs par rapport à la prise en charge des enfants en âge préscolaire: La collaboration entre les centres de

protection de la Petite Enfance dans les deux sites étudiés et leur ministère de tutelle est faible et inefficace. A cet effet, un Educateur de la Grande section A du CPPE de Koumassi Centre affirme ce qui suit: « Notre ministère de tutelle prend des décisions sans souvent nous consulter. Cette manière de fonctionner a des conséquences sur le bon déroulement des Classes et même du centre. J'ai cette année dans ma classe un effectif de 84 enfants. Initialement, le goûter des enfants était organisé par l'école; ce qui n'est pas le cas cette année. Il faut souligner que certains enfants viennent avec des goûters inadéquats. A savoir « du riz, du toho ». Quant ils le prennent à 10h certains s'endorment par la suite, ce qui fait qu'ils ne peuvent suivre les activités faites après la récréation. Cette manière de fonctionner explique la faible collaboration qui existe entre les CPPE et le ministère de la famille, de la femme et de l'Enfant. Je pense qu'il serait mieux de mettre l'accent sur la collaboration pour une meilleure gestion des CPPE » (Entretien réalisé en 2024).

Dans cette perspective, les propos de la Directrice du CPPE de Port-Bouët l'attestent si bien: « ...Depuis deux ans, il n'y a pas de collaboration véritable avec notre Ministère de tutelle. Nous recevons des ordres et nous les exécutons. Il y avait eu des conflits entre nous et les membres de notre ministère. Les directives pour la rentrée scolaire 2013 / 2014 du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ont entraîné des perturbations au niveau des CPPE, ce qui a conduit à un boycott des cours par les Syndicats des Educateurs Préscolaires du 07 octobre au 11 octobre 2013. C'est vraiment dommage que les choses se passent comme ça. Et tout cela agit sur la prise en charge des enfants en âge préscolaire » (Interview réalisée en 2024).

N.b : une trêve sociale de 05 ans a été signée entre les syndicats et le gouvernement ivoirien.

Il ressort de notre enquête que la faible participation des Educateurs préscolaires aux prises de décisions de leur ministère de tutelle explique le problème de prise en charge des enfants en âge préscolaire dans les centres de Protection de la Petite Enfance. Ainsi, les enquêtés du CPPE de Port Bouët parlent d'un problème de collaboration comme un des déterminants explicatifs de la faible prise en charge de ces enfants.

DISCUSSION

Les contraintes liées à la prise en charge des enfants et la coordination des acteurs par rapport à la prise en charge des enfants en âge préscolaire feront l'objet de discussion. En effet, lors de l'enquête l'étude a révélé plusieurs contraintes (infrastructure, aides financières) liées à la prise en charge des enfants d'âge préscolaire. Ces contraintes entravent le fonctionnement des CPPE étudiés. Cela a par ricochet un effet sur la prise en charge des enfants d'âge préscolaire dans lesdits CPPE. Cette idée concorde avec celle de Minayenian, (2003) lorsqu'il affirme que le manque de moyens humains en termes de quantité et de qualité, le manque de moyens matériels et financiers sont des facteurs explicatifs à même d'éprouver la protection de la petite enfance. Cet état de fait traduit la vulnérabilité de ces enfants dans ces CPPE. C'est ce que pense le même auteur quand il soutient que l'enfant d'aujourd'hui est l'homme de demain, il est considéré comme un être faible et vulnérable, qui présente une sensibilité particulière à l'égard de son espace extérieur urbain, d'où la nécessité de lui accorder une attention particulière (Minayenian, 2003). L'insuffisance des infrastructures est appréciable dans notre article dans la mesure où il constitue un problème majeur pour les CPPE étudiés. A cet effet, l'insuffisance des infrastructures scolaires affecte négativement les conditions d'étude des élèves déplacés internes (Ouedraogo et al, 2024). La coordination des acteurs par rapport à la prise en charge des enfants d'âge préscolaire a été relevé dans cet article comme un facteur entravant la prise en charge de ces enfants dans les CPPE étudiés. Ce résultat est confirmé par les travaux de MELS (2012) lorsqu'il dit qu'au-delà de la concertation locale et régionale, différentes questions appellent une concertation et une coordination nationales dans le domaine de l'enfance.

Il semble nécessaire de consolider, chez les personnes et les organismes engagés auprès des jeunes enfants, une compréhension commune du développement des enfants de 0 à 8 ans. Ainsi, pour nous la collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant. Il est important qu'une bonne entente et un lien de confiance existent entre le personnel éducateur ou les CPPE et les parents. Cela rassure l'enfant et favorise la création d'un lien affectif privilégié. Au regard de ce qui précède, nous disons que l'Etat ivoirien à travers le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant doit se charger de la gestion des CPPE. Pour cela, il doit s'engager dans la dynamique d'une redynamisation des structures de base de la protection de la petite enfance (MFFE, 2022). Cela est corroboré par les travaux MELS (2012) qui affirme qu'au Québec, au Canada et ailleurs, on reconnaît de plus en plus l'importance de la période de la petite enfance comme fondement de l'éducation tout au long de la vie. Ainsi, les acteurs du ministère doivent mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire. Cela dit il faut définir le bien-être des enfants comme « un concept multidimensionnel intégrant des dimensions mentales, psychologiques, physiques et sociales » (Colombo, cité dans Pollard et Lee 2003). Aussi, pour HARKAS (2018), le bien-être de l'enfant dans les établissements préscolaires comme un horizon du développement durable de la ville. Par ailleurs, les effectifs des enfants étant pléthoriques dans les classes, il faut la construction de nouveaux Centres de Protection de la Petite Enfance dans les communes de Koumassi et de Port Bouet. Aussi, une vraie collaboration entre les CPPE et les le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE) en impliquant les Educateurs Préscolaires dans les décisions permet d'éviter des perturbations dans les structures de base. Le ministère de tutelle doit aussi collaborer avec les différentes mairies et mettre sur pied une politique afin d'impliquer les mairies dans la construction de nouveaux centres comme cela se fait en France. En outre, il faut qu'il ait une vraie coordination des actions entre les CPPE et le ministère de tutelle. C'est dans la collaboration et dans la coordination des actions que les Centres de Protection de la Petite Enfance joueront pleinement leur rôle.

CONCLUSION

L'encadrement des enfants d'âge préscolaire est incontestablement indispensable au développement intellectuel, physique, moral et social de l'enfant. Au terme de ce travail, il s'avère nécessaire de dégager les résultats auxquels il a abouti. La question centrale qui a joué le rôle de fil conducteur est: Quels sont les déterminants sociaux de la faible prise en charge de ces enfants en âge préscolaire dans ces

deux structures? pour ce faire, l'objectif de l'article vise à étudier les déterminants de la faible prise en charge des enfants en âge préscolaire dans les Centres de Protection de la Petite Enfance de Koumassi et de Port Bouet dans le district d'Abidjan. L'approche qualitative a été mobilisée dans cette étude. Les techniques d'enquêtes comme la recherche documentaire, les entretiens semi-directifs et l'observation directe, ainsi que l'échantillonnage à choix raisonné ont été utilisés dans cet l'article. L'analyse de contenu et la théorie de la socialisation de Durkheim ont été mobilisées. Il ressort de nos différentes investigations que les Centres de Protection de la Petite Enfance ont des problèmes d'infrastructures et de contraintes économiques liés à la prise en charge des enfants d'âge préscolaire, et la coordination des acteurs par rapport à la prise en charge des enfants en âge préscolaire. La construction de nouveaux Centres de Protection de la Petite Enfance dans les communes de Koumassi et de Port Bouet et une vraie collaboration entre les CPPE et les le Ministère, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant sont nécessaires. Il faut aussi impliquer les éducateurs préscolaires dans les décisions afin d'éviter des perturbations dans les structures de base.

REFERENCES

- Harkas, Malika. (2018), Le bien-être de l'enfant dans les établissements préscolaires comme un horizon du développement durable de la ville. Projet: Centre d'éveil et d'animation pour la petite enfance, Sous la direction de: Mme Ouled Echikh Roumaissa J
- MELS. (2012), l'insuffisance des infrastructures scolaires affecte négativement les conditions d'étude des élèves déplacés internes (EDI), avenue lavigerie, bureau 180 Québec (Québec) G1V 5B2 Téléphone : 418 643-3850 <http://www.cse.gouv.qc.ca>
- MFFE. (2022), Protection de l'enfance / le gouvernement ivoirien s'engage pour une redynamisation des structures de base de la protection de la petite enfance, Activités du Cabinet in <https://famille.gouv.ci/mffe/?p=6173>
- Minayenian, Juliette Coulibaly. (2003), La protection de la petite enfance a l'épreuve des moyens existants : cas de la pouponnière de Yopougon, Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) - Formation Spécialisée en Droit de l'enfant en Afrique.
- Ouedraogo, Issiaka, NAKOULMA, Goama et COULIBALY, Zouanso. (2024), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique/ Institut des Sciences des Sociétés (CNRST-INSS) in <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2024/05/18-Issiaka-OUEDRAOGO.pdf>, Inter-Agency Network for Education in Emergencies / Réseau inter-agences d'éducation d'urgence
